

Compte-rendu du Conseil municipal du 26 avril 2016

Le Maire informe le Conseil municipal que Madame Colette GREPAT a démissionné de ses fonctions de Conseillère municipale par courrier en date du 31 mars 2016, avec effet à la date de réception du courrier soit le 4 avril 2016.

Conformément à l'article L. 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette démission est définitive et Monsieur le Sous-Préfet de la Tour du Pin en a été informé.

Le Maire annonce que la personne en droit de siéger au conseil municipal des Avenières Veyrins Thuellin, de part son rang figurant sur la liste « ensemble allons plus loin » aux élections municipales de 2014, est Madame Cécile VIAL. Elle a renoncé à exercer ce droit par courrier en date du 13 avril.

Conformément à l'article L. 270 du Code Electoral, Monsieur Alain MARTIN, suivant immédiat sur la liste, a été consulté en date du 14 avril 2016. Il a accepté d'exercer ce droit par courrier en date du 18 avril 2016.

Le 26 avril deux mil seize à 20 heures 30 s'est réuni le Conseil municipal des Avenières Veyrins-Thuellin en Mairie, sous la présidence de son Maire en exercice Monsieur Daniel MICHOU.

Mesdames et Messieurs les Conseillers :

Etaient présents (par ordre alphabétique) : Nadège BALLEFIN, Catherine BIARD, Myriam BOITEUX, Joël BORDEL, Maria-Elisabete BOURDALE, Christiane CHEVALIER-GAYMARD, Gilles CORTEY, Olivier COTTAZ, René DESCHAMPS, Maria FAVIER, Philippe GAGNEUX, Jean GAILLARD, Christel GALLIANO (départ à 23h vote jusqu'à la délibération 2016-5-4), Danielle GARCIA (arrivée à 21h15 vote à partir de la délibération n°2016-5-1-a), Josiane GIPPET, Bruno GORDON, Aurore GUICHERD, Gérard GUICHERD, Christian LEPREVOST, Alain MARTIN, Olga MARTINEZ, Sylvie MELIN, Gilles MONNET, Hervé MORNEY, Maurice NICOLAS, Marc PETIT, Simone SALAS, Nicole SITRUK, Alain SOCIE, Benoît STOCARD, Marlène SUBIT, Jean-Pierre TROLLIET.

Etaient absents ayant donné pouvoir : Maryse BILLET à Simone SALAS, David FERNANDEZ à Sylvie MELIN, Christelle GALLIANO à Olga MARTINEZ (à partir de 23h00), Danielle GARCIA à Maria Favier (jusqu'à 21h15), Gilbert MERGOUD à Alain SOCIE, Tristan PAIN à Hervé MORNEY, Chantal REY à Alain MARTIN, Eric ROUX à Gérard GUICHERD.

Etaient absents et excusés : Patrick CANET, Denise CORTEY, Carole DESOUCHE, Guillaume FAVIER, Youri GARCIA, Marie-Catherine LAMIRAL,

Date de convocation : mardi 19 avril 2016

Les Conseillers présents, soit 32 (puis 33 à compter de 21h15 et 32 à partir de 23h00) à l'ouverture de la séance qui sont au nombre de 45, ayant atteint le quorum, il a été procédé à la nomination de secrétaires élus parmi les Conseillers, à savoir Maria FAVIER et Aurore GUICHERD. Ces dernières acceptent.

Approbation du procès-verbal de séance du Conseil municipal de Veyrins-Thuellin du 19 décembre 2015

VOTE

POUR A L'UNANIMITE

Approbation du procès-verbal de séance du Conseil municipal des Avenières du 10 décembre 2015

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

Approbation du procès-verbal de séance du Conseil municipal du 31 mars 2016

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

Approbation de l'ordre du jour du Conseil municipal du 26 avril 2016

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de séance du Conseil municipal de Veyrins-Thuellin du 19 décembre 2015
- Approbation du procès-verbal de séance du Conseil municipal des Avenières du 10 décembre 2015
- Approbation du procès-verbal de séance du Conseil municipal du 31 mars 2016
- Approbation de l'ordre du jour du Conseil municipal du 26 avril 2016

I . AMENAGEMENTS

2016-5-1 Aménagement du centre-ville secteur Bacchus

- a) Approbation du projet
- b) Création d'un groupe de travail
- c) Acquisition d'une parcelle

2016-5-2 Aménagement de la route des Avenières

- a) Approbation du projet
- b) Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Isère

2016-5-3 Approbation du projet de création d'un cheminement doux rue du Mollard Bresson

2016-5-4 Approbation du projet de restructuration du multi accueil

2016-5-5 Approbation du projet de développement du camping

2016-5-6 Aménagement des abords de la piscine

- a) Approbation du projet
- b) Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Isère
- c) Demande de subvention aux Parlementaires
- d) Demande d'une subvention à la Fédération Française de Football.
- e) Demande d'une subvention à la Région Auvergne/Rhône Alpes

2016-5-7 Création d'un groupe de travail pour l'aménagement du parc du Jalérieu

II . ASPECT REGLEMENTAIRE

- 2016-5-8 Désignation d'un membre au conseil d'administration du CCAS suite à la démission d'un de ses membres.
- 2016-5-9 Désignation d'un membre au comité consultatif d'action sociale des Avenières suite à la démission d'un de ses membres.
- 2016-5-10 Création d'un Conseil Municipal des Enfants.
- 2016-5-11 Augmentation du capital et modification des statuts SEMCODA

III . ASPECT FINANCIER

- 2016-5-12 Demande de garantie d'emprunt : PLURALIS « La Gare »
- 2016-5-13 Subvention aux coopératives scolaires
- 2016-5-14 Subvention à l'office de tourisme
- 2016-5-15 Subvention à l'Amicale du personnel communal

IV. QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS

- Relevé des décisions du maire de la fin d'année 2015 pour la commune des Avenières (annexe 2).
- Relevé des décisions du maire depuis le 1^{er} janvier 2016 (annexe 3).
- Formalités administratives à accomplir pour les entreprises suite à la création de la commune nouvelle.
- Cérémonie du 8 mai à Veyrins, à Thuellin et aux Avenières.
- Fusion des intercommunalités notamment sur le transfert des compétences.

DELIBERATIONS

I. AMENAGEMENTS

2016-5-1 Aménagement du centre-ville secteur Bacchus

Le Conseil Municipal lors de sa séance du 9 décembre 2014 a décidé d'engager une étude basée sur une réflexion pluridisciplinaire, à l'échelle du centre-ville pour imaginer, organiser, estimer et phaser le programme d'actions opérationnelles.

L'objectif est d'avoir une réflexion complète pour engager un développement urbain de qualité qui réponde aux objectifs suivants :

- Améliorer la qualité du cadre de vie et d'usage du centre-ville,
- Redynamiser le commerce, l'animation et la vie en cœur de ville,
- Requalifier les espaces publics,
- Sécuriser et renforcer les déplacements doux,
- Mettre en valeur et développer les qualités paysagères,

- Valoriser les tènements stratégiques,
- Co-construire un projet partagé en consultant les habitants.

La durée prévisionnelle de cette étude de programmation et de planification urbaine, paysagère et architecturale pour l'évolution du centre-ville n'est pas compatible avec la nécessité d'engager des aménagements pour répondre à des besoins de services et de commerces de proximité, épicerie notamment.

C'est pourquoi, la Municipalité a décidé de poursuivre l'urbanisation du quartier de « l'Ilot Nord » desservi par l'Avenue du Général Jacques Guillermaz.

Par délibération en date du 12 novembre 2015 la commune a décidé de céder à la SEMCODA la parcelle cadastrée AC 1161 d'une contenance de 721 m² pour la somme de 130 000 €. Cette dernière a déposé et obtenu un permis de construire pour la construction d'un bâtiment dans le prolongement des 3 bâtiments de l'Avenue Jacques Guillermaz, avec la même architecture que les précédents. Il comprend un rez-de-chaussée pour des commerces et services, des logements sociaux en accession ou en location et du stationnement privatif en sous-sol.

Comme pour les opérations précédentes, la Commune accompagne cette opération immobilière par la réalisation des travaux de viabilisation, d'aménagement des abords et de réorganisation du stationnement. Dans un premier temps, et afin de palier à la suppression des emplacements de stationnement sur le parking existant, il est prévu d'ouvrir une voie d'accès directe depuis la rue menant à la Colline aux Oiseaux pour optimiser l'utilisation du parking communal existant situé à l'arrière des bâtiments de l'avenue Guillermaz.

De même, il sera créé 4 ou 5 places de stationnement longitudinal à durée limitée en bordure de la rue du Vienney destinées à la desserte des commerces riverains. Ces stationnements se feront par la création d'une alvéole sur des propriétés privées, libérant ainsi l'emprise de la chaussée de la route départementale, ce qui aura pour conséquence d'en interdire de manière stricte le stationnement « sauvage » qui se faisait actuellement du côté des commerces. Concernant le stationnement, il convient de rappeler qu'il existe 640 places de stationnement dans le centre-ville.

Enfin, afin d'améliorer le fonctionnement du réseau d'eaux pluviales de la Rue du Vienney, dont le dimensionnement ne permet pas d'absorber la totalité des eaux pluviales par temps d'orage, il est prévu de construire un bassin de rétention modulaire d'une capacité de 500 m³ sous l'espace du « square » de la place Bacchus dans lequel seront déviées l'ensemble des effluents en provenance de la Colline aux Oiseaux, les eaux de voirie de l'Avenue Jacques Guillermaz et les eaux de toitures et des parkings de l'ensemble des bâtiments de cette voie.

Il aura pour fonction de stocker les eaux pluviales pendant la durée des orages et de ne les restituer dans le réseau qu'avec un débit de fuite contrôlé, ce qui permet de ne pas mettre en surcharge les canalisations de la rue du Vienney.

Ce bassin souterrain est constitué d'éléments préfabriqués alvéolaires en plastique qui ménagent un volume utile de vide de l'ordre de 90 % que l'on étanche avec une géomembrane mais dont la structure est suffisamment résistante pour supporter la circulation des véhicules après remblaiement. Le stationnement des véhicules pourra toujours se faire, pendant la durée du chantier de construction de l'immeuble, sur l'espace du « square » de la place Bacchus qui sera libéré à cet effet après la construction du bassin de rétention.

Le montant de cette première phase est estimé à 285 000 € TTC.

Dans un deuxième temps et avant la livraison des commerces et des logements, la Commune engagera les travaux d'aménagement de surface des abords du bâtiment qui comprendront :

- La création d'un parvis à l'avant du bâtiment destiné à la desserte des commerces mais également à l'animation

- de la voirie d'accès à l'arrière du bâtiment permettant la desserte du parking privatif souterrain et également 22 places de stationnement public en surface. Cette voirie permettra aussi de désenclaver la parcelle communale limitrophe de la Colline aux Oiseaux qui sera viabilisée dans l'attente d'une urbanisation pour une opération future.

Le montant de cette deuxième phase est estimé à 400 000 € TTC.

Le Maire communique le planning prévisionnel de cette information.

Les travaux préparatoires à la construction de l'immeuble comprenant le bassin de rétention débiteront la deuxième quinzaine de mai et dureront jusqu'à la fin du mois de juillet. Les travaux de l'immeuble pourront alors débiter, la réception de cet ouvrage étant programmé fin 2017 en même temps que l'aménagement des abords du bâtiment.

a) Approbation du projet

Le Maire propose d'approuver ce projet, présenté ci-dessus.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération et à payer tous les frais s'y afférant.

VOTE		
POUR : 38	CONTRE :	ABST : 1 Christian Leprevost

Arrivée de Danièle GARCIA à 21h15. Elle vote pour la délibération 2016-5-1-a.

b) Création d'un groupe de travail

Pour mener à bien cette opération, le Maire propose de créer un groupe de travail,

- d'une part, pour définir les travaux d'aménagement de surface des abords du bâtiment
- d'autre part pour, engager une réflexion sur l'aménagement du bas de la place Bacchus

Un appel aux candidatures a été adressé par courriel en date du 18 avril 2016 à tous les Conseillers municipaux. Au vu des réponses, le Maire propose de constituer le groupe de travail sur l'aménagement du secteur Bacchus comme suit :

- Catherine BIARD
- Christiane CHEVALIER GAYMARD
- Gilles CORTEY
- Maria FAVIER
- Jean GAILLARD
- Christel GALIANO
- Christian LEPREVOST
- Olga MARTINEZ
- Gilles MONNET
- Maurice Nicolas
- Jean Pierre TROLLIET

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

c) Acquisition d'une parcelle

Dans le cadre de cette opération et afin de créer 4 ou 5 places de stationnement longitudinal à durée limitée en bordure de la rue du Vienney destinées à la desserte des commerces riverains le

Maire propose de procéder à l'acquisition d'une parcelle de 132 m2 environ à prélever sur la parcelle cadastrée AD-01 d'une contenance de 3390 m2 appartenant à l'Association d'Education Populaire. Cette dernière cède gratuitement cette parcelle, en contrepartie la commune reconstruit le mur existant.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération et à payer tous les frais s'y afférant.

VOTE		
POUR : 36	CONTRE :	ABST : 3 Maria FAVIER Danièle GARCIA Christian LEPREVOST

2016-5-2 Aménagement de la route des Avenières

Afin de sécuriser la traversée de l'agglomération de Veyrins-Thuellin sur la Route Départementale n° 40, dite « Route des Avenières » et de réduire la vitesse des véhicules sur cette portion de route, les élus de la commune historique de Veyrins-Thuellin ont mené, depuis 2014, une réflexion globale sur les aménagements à mettre en œuvre.

Au cours de ces études, il est apparu très rapidement que compte tenu de la classification de cette voirie dans le schéma du réseau routier départemental, il ne serait malheureusement pas possible de programmer des aménagements contraignant pour la circulation automobile du type « plateau surélevé », « ralentisseur », « écluses » ou « chicanes »....

Par conséquent, le projet s'est orienté vers une transformation visuelle de l'aspect de cette route en véritable rue en marquant ainsi l'entrée de l'agglomération. L'aménagement plus urbain comprend le calibrage de la largeur de la chaussée, la création de trottoirs de part et d'autre et la mise en place d'un éclairage continu régulier. Ceci permet d'améliorer la sécurité des piétons grâce à un cheminement continu séparé physiquement de la chaussée et des automobiles dans toute la traversée de l'agglomération de Veyrins-Thuellin.

Avec l'implantation du nouveau supermarché, à mi-distance entre Les Avenières et Veyrins-Thuellin, il a été constaté une augmentation des déplacements piétonniers et cyclistes, tant dans un sens que dans l'autre. Ils utilisent les accotements de la Route Départementale ou la bordure de la chaussée, avec tous les risques que cela comporte. C'est pourquoi, une réflexion globale a été également menée sur ce secteur situé hors agglomération afin de sécuriser ces déplacements.

En utilisant, l'emprise des accotements et des fossés, mais également la réserve foncière qui avait été faite le long de la RD 40 au moment du « remembrement parcellaire », il peut être créé en bordure de la chaussée, une voie spécifique aux déplacements doux de 2 m de largeur. Compte tenu de son implantation hors agglomération ce secteur ne bénéficiera pas d'éclairage public.

Hormis sa vocation première de recherche de la mise en sécurité des usagers de cette route, ce projet de liaison entre les deux agglomérations est un symbole de la fusion des deux Communes.

Le montant de l'opération est estimé à 760 600 € TTC y compris l'enfouissement des réseaux par le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) (fonds de concours) et l'extension du réseau d'éclairage public par la Communauté de Communes du Pays des Couleurs (CCPC) (fonds de concours).

Le Maire précise :

- Qu'une subvention de 174 000 € a été octroyée par la CCPC au titre des déplacements doux
- Qu'une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) a été déposée en janvier auprès de la Sous-préfecture de la Tour du Pin. La réponse n'est pas donnée à ce jour.

- Qu'un dossier a également été déposé auprès du Conseil départemental de l'Isère qui a ajourné sa réponse dans l'attente de l'avis technique de son service voirie.

a) Approbation du projet

Le Maire propose d'approuver le projet d'aménagement de la route des Avenières, présenté ci-dessus pour un montant de 760 600 € TTC.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

b) Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Isère

Il s'agit d'une opération d'aménagement susceptible d'être subventionnée par le Conseil Départemental de l'Isère. Le Maire propose de déposer à ce titre un dossier de demande de subvention.

Il convient de délibérer pour approuver la proposition ci-dessus, autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au Conseil Départemental de l'Isère et signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

2016-5-3 Approbation du projet de création d'un cheminement doux rue du Mollard Bresson

Afin de sécuriser la desserte du groupe scolaire de Ciers et du Centre Social située rue du Mollard-Bresson, de créer une zone d'attente confortable en dehors de la chaussée pour les parents et de faciliter le déplacement des enfants jusqu'aux parcs de stationnement du Champs de Mars, la Commune souhaite réorganiser l'aménagement de cet espace public.

A cet effet, il est prévu :

- De pérenniser la suppression des emplacements existants de stationnement en épis le long de la rue du Mollard-Bresson qui sont neutralisés actuellement dans le cadre du plan Vigipirate. Ceci permet d'élargir l'espace réservé aux piétons en créant un parvis de 3.50 m de largeur séparé de la chaussée par des banquettes en pierre reconstituée. De fait, cet espace arboré, disposé le long du mur de clôture de l'école, crée une zone d'attente et un itinéraire piétonnier sécurisé entre les parkings et les portails d'accès à l'école et au centre social.
- De maintenir le sens unique existant pour la circulation automobile, mais en supprimant la contrainte actuelle de l'interdiction de la circulation pendant les horaires d'entrées et de sorties scolaires puisque les piétons sont mis en sécurité sur un espace dédié.
- D'instaurer sur cette section de route une « Zone 30 » sur laquelle la vitesse sera limitée en permanence à 30 km/h et dont l'entrée est marquée par le plateau surélevé existant au droit du centre social.
Pour rappel : les piétons sont prioritaires quand ils traversent sur un plateau surélevé, à même titre que sur un passage piéton....

- De réserver, sur la rive opposée des écoles, une voie pour les cycles circulant dans le même sens que les véhicules et, comme l'impose la réglementation sur les déplacements « doux », d'autoriser la circulation des cycles à contresens sur une voie spécifique
- De matérialiser des emplacements de stationnement à usage réservé aux Personnes à Mobilité Réduite (P.M.R) à proximité des accès des établissements publics et quelques places à durée limitée pour la desserte des propriétés riveraines.

La réalisation de ces travaux est programmée pour la période des vacances scolaires d'été 2016.

Il s'agit d'une première étape de la sécurisation des entrées et sorties du groupe scolaire. Une réflexion est engagée pour sécuriser la circulation piétonne et cycliste des élèves en amont et en aval de la rue du Mollard Bresson.

Le montant de l'opération est estimé à 204 800 € TTC.

Le Maire précise qu'une subvention d'un montant de 80 280 € a été octroyée par la CCPC au titre des déplacements doux et de 44 000 € par le Conseil Départemental de l'Isère.

Le Maire propose d'approuver le projet de création d'un cheminement doux rue du Mollard Bresson, présenté ci-dessus.

Il convient de délibérer pour approuver ce projet et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

2016-5-4 Approbation du projet de restructuration du multi accueil

Le multi- accueil est un service de la commune géré par le centre social Jean Bedet. Il accueille les enfants de moins de 3 ans dans la limite de 23 places. Il est actuellement situé dans des locaux communaux mis à disposition de l'association.

Le médecin de la Protection Maternelle et Infantile a effectué deux visites dans la structure multi accueil du centre social Jean Bedet, le 25 février 2014 et le 15 avril 2015, au cours desquelles il a révélé plusieurs points à améliorer et travaux à réaliser.

C'est pourquoi, suite aux réflexions et aux travaux réalisés par la commission petite enfance et jeunesse, la commune a mandaté un architecte spécialisé en lieu d'accueil de la petite enfance pour réaliser un projet. Il a été co-construit avec les responsables du service et les services du conseil départemental de l'Isère.

Celui-ci consiste en :

- La restructuration de l'espace dortoirs afin de permettre une meilleure circulation et un rééquilibrage du nombre de lits,
- Le déplacement de la cuisine afin de pouvoir mettre en place la marche en avant,
- La modification des points définis par « l'agenda accessibilité » pour une mise aux normes accessibilité,
- La nouvelle entrée à aménager (réflexion nécessaire suite aux points précédents),

- La modification des sanitaires pour respecter l'intimité des WC enfants et sécuriser les étagères et espaces de linge.

Le montant de l'opération est estimé à 147 500 € TTC. Une subvention de 85 000 € a été octroyée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Le démarrage des travaux est programmé pour début juillet, leur durée prévisionnelle est de 4 mois. Pendant ce temps l'activité du multi-accueil sera délocalisé dans les locaux de l'ancienne Trésorerie.

Le Maire propose de délibérer et d'approuver le projet de restructuration du multi accueil tel que présenté ci-dessus.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

Départ de Christel GALIANO, ne vote pas à la délibération n°2016-5-5

2016-5-5 Approbation du projet de développement du camping

Le camping municipal, construit en 1981, d'une superficie d'environ 17 000 m², exploité en régie directe, comprend :

- 58 emplacements individualisés pour tentes, caravanes, mobil home, camping-car,
- 1 ensemble sanitaire WC, avec lave-linge
- 1 bâtiment abritant l'accueil, bar, salle avec TV et un logement à l'étage, type T 3,
- 1 terrasse avec tables, chaises, barbecue,
- 1 espace aménagé avec table de ping-pong et jeux pour enfants.

Il est situé à proximité du gymnase, de la piscine (accès gratuit aux usagers du camping), des courts de tennis, du terrain de foot, du skate park, du boulodrome, du Rhône et de Walibi.

Il est doté de 3 mobil home, dont l'un accueille le maitre-nageur de la piscine municipale, de mai à août chaque année.

L'objectif partagé par les différents groupes de travail est de :

- retrouver le classement en 3 étoiles du camping en 2016,
- développer l'attractivité et la fréquentation du camping en proposant de nouvelles offres d'hébergements et en modernisant son image. Pour ce faire, il convient d'augmenter la capacité d'hébergements en installant de nouveaux mobil home et de moderniser son image en acquérant un hébergement atypique.

Classement 3 étoiles :

L'évaluateur a donné un avis favorable le 13 avril 2016. La réponse définitive sera donnée avant la fin du mois de mai 2016. Le classement est attribué pour 5 ans.

Développer l'attractivité et la fréquentation du camping en proposant de nouvelles offres d'hébergements et en modernisant son image :

2 axes sont proposés :

- Augmenter la capacité d'hébergements en installant de nouveaux mobil home

Nouveaux Mobil Home

Entièrement équipés et comportant cuisine, banquette convertible, 2 chambres, douche, lavabo, toilettes, chauffe-eau gaz. Capacité de 4 à 6 personnes

2 options sont possibles :

Des mobil home en location.

Location d'un mobil home livré non installé et sans terrasse : 2 590 € HT / an

Sous condition de contractualiser pour 5 ans soit un coût total de location de 12 950 € HT

Le coût de location de 6 mobil home est estimé à 77 700 € HT sur une période de 5 ans

Auquel il convient d'ajouter l'acquisition de 6 terrasses d'occasion (932 € HT pour 4,5 m x 2,6 m) soit un montant de 5 592 € HT

Des mobil home d'occasion.

L'acquisition de 6 mobil homes est estimée à 35 750 € HT auquel s'ajoute l'acquisition de 6 terrasses pour un montant de 5 592 € HT soit un montant total de 41 342 € HT.

Les recettes calculées sur une fréquentation basse sont fixées à 3 000 € HT par an et par mobil home. Les 6 mobil home produiraient une recette annuelle de 18 000 € HT.

L'opération est rentabilisée en un peu plus de 2 années.

A compter de juillet 2018, l'investissement en équipement Mobil home d'occasion serait entièrement financé.

- Moderniser son image en acquérant un hébergement atypique

Hébergement atypique

2 options sont possibles

La TINY HOUSE « habitat écologique » se présente comme un mobil home ou une roulotte de structure bois, avec isolation complète des murs et de la toiture, VMC double flux...

Capacité de 2 à 4 personnes.

Le prix estimatif est de 25 000 € HT par hébergement.

Le GEODESIC SPHERE DOME ou le CRISTAL DOME sont des hébergements atypiques de type « cabanes perchées ».

Equipés d'une triple membrane d'une durée de vie de 20 ans pour une meilleure isolation thermique et phonique.

Capacité de 2 adultes et 2 enfants.

Suspendus aux arbres ou posés sur des pieds.

Le GEODESIC SPHERE DOME a la forme d'un diamant.

Son prix estimatif est de 11 600 € HT par hébergement

Le CRISTAL DOME a la forme d'un ballon.

Son prix estimatif est de 12 600 € HT par hébergement

Les tarifs pratiqués pourraient être les suivants :

- Basse saison 72,73 € HT (80 € TTC) la nuit pour 2 à 4 personnes
- Haute saison 81,82 € HT (90 € TTC) la nuit pour 2 à 4 personnes

Petit déjeuner compris : pain, beurre, miel, confiture (produits locaux), café, thé.

Les recettes produites par l'hébergement atypique sont calculées sur une fréquentation basse de

- 2 nuits par semaine en basse saison (sur une période de mai à juin et septembre)
- 3 nuits par semaine en haute saison (juillet et août)

Les recettes sont estimées à 3 720 € HT

L'opération est rentabilisée en un peu plus de 3 années.

A compter de juin 2019, l'investissement de l'un ou l'autre des équipements serait entièrement financé.

Un montant de 55 000 € HT a été inscrit au budget primitif pour l'acquisition d'hébergements.

Le projet de développement du camping consisterait à acquérir 6 mobil home d'occasion et un hébergement atypique « Géodesic sphère Dome ».

Le Maire propose d'approuver le projet de développement du camping, présenté ci-dessus.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 32	CONTRE :	ABST. : 7 Catherine BIARD Bruno GORDON Alain MARTIN Gilbert MERGOUD Chantal REY Alain SOCIE Marlène SUBIT

2016-5-6 Aménagement des abords de la piscine

La commune fondatrice des Avenières a engagé une réflexion relative à la création d'une aire de sports et loisirs visant à compléter les différents équipements sportifs existants.

Par ailleurs, la Communauté de Communes du Pays des Couleurs (CCPC), dans le cadre de sa compétence apprentissage de la natation en milieu scolaire, a procédé à la rénovation de la piscine municipale des Avenières. Dans cette opération, les vestiaires ont été reconstruits et organisés de façon à être mutualisés avec le football. Ces travaux ont impacté les abords, ce qui nécessite pour la commune de procéder à des réfections.

L'objectif de ce projet est de créer un espace offrant des équipements favorisant les liens intergénérationnels. Il comprendra des équipements adaptés notamment pour développer les pratiques sportives. Dans cette perspective, les commissions équipements publics et sport et vie associative ont défini un programme comprenant :

- un city stade,
- une halle couverte équipée de points d'eau, de bornes électriques et d'une borne Wifi,
- un terrain de pétanque,
- une aire de pique-nique,
- un WC public accessible.

Une réflexion est également en cours pour compléter ces équipements par une aire de jeux pour les plus petits.

Le programme a été confié au cabinet ELLIPSE recruté suite à une mise en concurrence.

Le Maire demande à l'adjoint en charge des équipements publics de présenter l'avant-projet sommaire ainsi que l'estimation qui a été faite.

Il expose ensuite que ce projet sera étudié par les 2 commissions avec le maître d'œuvre afin de définir la nature exacte des équipements.

a) Approbation du projet

Le Maire propose d'approuver le projet d'aménagement des abords de la piscine, présenté ci-dessus pour un montant estimé de 400 000 € TTC.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 30	CONTRE : 2 Alain SOCIE Gilbert MERGOUD	ABST. : 7 Catherine BIARD Olivier COTTAZ Philippe GAGNEUX Alain MARTIN Maurice NICOLAS Chantal REY Marlène SUBIT

b) Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Isère

Il s'agit d'une opération d'aménagement susceptible d'être subventionnée par le Conseil Départemental de l'Isère. Le Maire propose de déposer à ce titre un dossier de demande de subvention.

Il convient de délibérer pour approuver la proposition ci-dessus, autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au Conseil Départemental de l'Isère et signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

c) Demande de subvention aux Parlementaires

Cette opération étant susceptible d'être subventionnée par Mesdames et Messieurs les Parlementaires, le Maire propose de déposer à ce titre un dossier de demande de subvention.

Il convient de délibérer pour approuver la proposition ci-dessus, autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subvention à Mesdames et Messieurs les Parlementaires et signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

d) Demande d'une subvention à la Fédération Française de Football.

Il s'agit d'une opération d'aménagement susceptible d'être subventionnée par la Fédération Française de Football. Le Maire propose de déposer à ce titre un dossier de demande de subvention.

Il convient de délibérer pour approuver la proposition ci-dessus, autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subvention à la Fédération Française de Football et signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

e) Demande d'une subvention à la Région Auvergne/Rhône Alpes.

Cette opération étant susceptible d'être subventionnée par la région Auvergne/Rhône Alpes le Maire propose de déposer à ce titre un dossier de demande de subvention.

Il convient de délibérer pour approuver la proposition ci-dessus, autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subvention à la Région Auvergne/Rhône Alpes et signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

2016-5-7 Création d'un groupe de travail pour l'aménagement du parc du Jalérieu

Par délibération en date du 12 novembre 2015, la commune fondatrice des Avenières avait constitué un groupe de travail pour l'aménagement du parc de Jalérieu. Il se compose comme suit : Christiane CHEVALIER-GAYMARD, Gilles CORTEY, Maria FAVIER, Sylvie MELIN, Gilles MONNET, Maurice NICOLAS et Nicole SITRUK. Il convient de compléter ce groupe avec des membres du conseil municipal de la commune nouvelle.

Un appel aux candidatures a été adressé par courriel en date du 18 avril 2016 à tous les Conseillers municipaux de la commune fondatrice de Veyrins-Thuellin. Au vu des réponses, le Maire propose de compléter le groupe de travail sur l'aménagement du parc de Jalérieu comme suit :

- Jean GAILLARD
- Christel GALLIANO
- Olga MARTINEZ
- Jean Pierre TROLLIET

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

II. ASPECT REGLEMENTAIRE

2016-5-8 Désignation d'un membre au conseil d'administration du CCAS suite à la démission d'un de ses membres.

Le Maire expose que suite à la démission de son mandat de Conseillère municipale, Colette GREPAT ne peut plus siéger au conseil d'administration du CCAS en tant que représentante de la commune et propose de la remplacer par Alain MARTIN.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

2016-5-9 Désignation d'un membre au comité consultatif d'action sociale des Avenières suite à la démission d'un de ses membres.

Le Maire expose que suite à la démission de son mandat de Conseillère municipale, Colette GREPAT ne peut plus siéger au conseil d'administration du Comité Consultatif d'Action Sociale en tant que représentante de la commune et propose de proposer de la remplacer par Alain MARTIN.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

2016-5-10 Création d'un Conseil Municipal des Enfants.

Un conseil municipal, s'il le souhaite, peut décider de la création d'un Conseil Municipal des Enfants (CME). Cette assemblée a pour principal objet de sensibiliser les jeunes à la vie de la cité et de prendre en compte leurs suggestions et leurs projets.

Le Maire expose qu'une ville ne peut pas se construire sans tous ses habitants, du plus petit au plus grand. La vision des enfants est complémentaire à celle des adultes. Par ailleurs, le CME participe à préparer les citoyens de demain. C'est un exemple concret d'éducation civique et un lieu privilégié de l'apprentissage de la citoyenneté. Le Maire souhaite permettre aux enfants de devenir acteur au sein de la commune en faisant des propositions constructives.

Les objectifs du CME sont les suivants :

- Promouvoir l'expression des enfants sur des sujets qui les concernent,
- Initier les enfants à la vie démocratique et à l'apprentissage de la citoyenneté
- Former les enfants aux principes de la vie civique en leur apportant de l'information sur le fonctionnement des collectivités territoriales

Le CME se composera d'enfants scolarisés en CM1 et CM2 et habitant la commune.

Pour la première mandature, les représentants des élèves seront désignés par tirage au sort pour chacune des écoles.

Le CME est composé de 20 enfants environ. La parité sera respectée ainsi que la représentativité de chaque école.

La durée du mandat est de 2 ans.

Le Maire propose de créer un Conseil Municipal des Enfants.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

2016-5-11 Augmentation du capital et modification des statuts SEMCODA

Le Maire expose que la commune est actionnaire de la SEMCODA par la possession de 2 883 actions d'une valeur nominale de 16 €, tout en précisant que la valeur réelle de l'action est bien supérieure puisque dans la procédure d'augmentation de capital en cours, le prix d'émission a été fixé à 283 €.

Par ailleurs le conseil d'administration de la SEMCODA réfléchit sur la possibilité de distribuer des dividendes à ses actionnaires compte tenu des bons résultats enregistrés depuis de nombreuses années.

La distribution des dividendes étant liée au montant du capital social, le conseil d'administration de la SEMCODA envisage d'incorporer au capital social les primes d'émission inscrites au passif du bilan pour plus de 27 millions d'euros, portant ainsi la valeur nominale de ses actions à 44 €. Il est rappelé que la prime d'émission est le prix payé par les actionnaires qui ont participé aux différentes augmentations de capital en sus de la valeur nominale pour tenir compte de la valeur réelle des actions.

Pour cela, une assemblée générale extraordinaire sera convoquée concomitamment à l'assemblée générale ordinaire le 24 juin prochain.

S'agissant d'une décision touchant le capital social et impliquant une modification des statuts d'une société d'économie mixte, une délibération préalable doit être prise par notre conseil municipal (ou communautaire) pour autoriser notre représentant à voter cette décision, pour voter par procuration ou donner pouvoir dans ce sens,

En effet, l'article L 1524-1 du CGCT stipule : « A peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale, sur la modification portant sur l'objet social, la composition du capital ou les structures des organes dirigeants d'une société d'économie mixte locale ne peut intervenir **sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification.** »

Vu notamment l'article L 1524-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que les dispositions du Code de Commerce visant les sociétés anonymes, le Maire propose au Conseil Municipal de lui donner pouvoir à l'Assemblée Générale extraordinaire, afin :

- **D'autoriser la SEMCODA à augmenter son capital d'une somme de 27 022 576 € portant ce dernier de 15 441 472 €. à 42 464 048 €. par incorporation directe de la somme prélevée sur le compte « prime d'émission ». Cette augmentation de capital est réalisée par élévation de la valeur nominale des 965 092 actions de 16 € à 44 € chacune.**
- **D'autoriser la modification des statuts proposée.**

- **De valider le dossier que la SEMCODA doit présenter à la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire et qui est annexé à la présente délibération** (annexe n°1).

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

III . ASPECT FINANCIER

2016-5-12 Demande de garantie d'emprunt : PLURALIS « La Gare »

La société PLURALIS sollicite la Commune pour garantir à hauteur de 35% l'emprunt qu'elle a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant total de 771 000 €. Cet emprunt est destiné à financer les travaux de réhabilitation de 32 logements situés dans les immeubles dénommés « La Gare » aux Avenières.

Dans ces conditions, le Maire propose de ne pas accorder à la société PLURALIS une garantie d'emprunt pour l'opération de réhabilitation de 32 logements situés dans les immeubles dénommés « La Gare » aux Avenières.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

2016-5-13 Subvention aux coopératives scolaires

L'Adjointe aux Affaires scolaires expose que le mode d'attribution des crédits relatifs aux sorties extrascolaires était différent entre les communes fondatrices des Avenières et de Veyrins-Thuellin. La commune des Avenières versait une subvention aux coopératives scolaires. Concernant l'école de Veyrins-Thuellin, la Commune ne participait pas financièrement. Les dépenses étaient réglées directement par le Sou des écoles.

C'est pourquoi, suite à la création de la commune nouvelle, l'Adjointe aux Affaires scolaires suggère d'adopter pour l'année 2016 un dispositif transitoire qui tienne compte également de la politique de réduction des dépenses de fonctionnement.

Ainsi, elle propose de verser les subventions aux coopératives scolaires des Avenières présentée dans le tableau ci-dessous.

Elle précise que les dépenses relatives aux activités extrascolaires de Veyrins-Thuellin seront réglées directement par la Commune auprès des prestataires et intervenants sur présentation des factures.

Objet	Proposition 2016			
	COOPERATIVE CIERS	COOPERATIVE CURTILLE	COOPERATIVE BUVIN	TOTAL
Subventions Extra-scolaires	5 935 €	625 €	650 €	7 210 €
NOTE				
	ECOLE DE VEYRINS-THUELLIN			
	Factures réglées directement par la Commune			2 790 €
	TOTAL GENERAL DES CREDITS ALLOUES			10 000 €

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à verser ces subventions.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

2016-5-14 Subvention à l'office de tourisme

L'Adjoint aux Finances propose de verser à l'Office de Tourisme Les Avenières Veyrins-Thuellin les subventions suivantes :

Objet	Montant voté en 2015	Règlement 2015	Proposition 2016
Fonctionnement	39 900 €	39 900 €	21 900 €
Manifestations	19 100 €	19 100 €	19 100 €
Veyrins-Thuellin	7 000 €	7 000 €	
TOTAL	66 000 €	66 000 €	41 000 €

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à verser ces subventions.

VOTE		
POUR : 37	CONTRE :	ABST. : 2 Alain MARTIN Chantal REY

2016-5-15 Subvention à l'Amicale du personnel communal

En raison du départ à la retraite d'un agent communal, le Maire propose de verser à l'Amicale du Personnel une subvention de 250 € à titre de participation pour les frais liés à ce type d'événement.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à verser cette subvention.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

IV. QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS

- Relevé des décisions du maire de la fin d'année 2015 pour la commune des Avenières (annexe 2).
- Relevé des décisions du maire depuis le 1^{er} janvier 2016 (annexe 3).
- Formalités administratives à accomplir pour les entreprises suite à la création de la commune nouvelle.
- Cérémonie du 8 mai à Veyrins, à Thuellin et aux Avenières.
- Fusion des intercommunalités notamment sur le transfert des compétences.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour la séance est levée à 00h28.

Liste des annexes :

- Annexe 1 : Dossier présenté à la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire de la SEMCODA
- Annexe 2 : Relevé des décisions du maire de la fin d'année 2015 pour la commune des Avenières
- Annexe 3 : Relevé des décisions du maire depuis le 1^{er} janvier 2016

Fait aux Avenières Veyrins-Thuellin,
le 27 avril 2016
Le Maire,
Daniel MICHOU